



## **Politique sur les coûts, le transport et l'hébergement**

### **lors des compétitions :**

#### **Compétitions "sans coucher".**

Transport assuré par les parents. Aucune allocation de transport n'est allouée par le Club.

#### **Compétitions "avec coucher" et/ou "transport organisé".**

Cette politique s'applique pour toute compétition en dehors de la région, soit à plus d'une heure ou plus de 100 km de la ville de St-Jérôme. Le transport est organisé par le club en fonction du nombre de nageurs. L'entraîneur ne peut jamais être le seul conducteur lors des compétitions en dehors de la région. L'entraîneur ne doit pas sortir seul avec un nageur sans le consentement des parents.

Le Club n'acceptera aucun passager non inscrit à la compétition à bord de l'autobus ou autre véhicule afin d'éviter des contretemps pouvant nuire au bon fonctionnement du voyage. Tous les nageurs inscrits à une compétition doivent demeurer et coucher au même endroit avec tout le groupe puisqu'ils sont sous la supervision des entraîneurs et des parents accompagnateurs.

#### **Hébergement.**

Les dépenses d'hébergement des jeunes nageurs sont défrayées selon le nombre de nageurs dans la chambre et la capacité de la chambre. Exemple : les nageurs paieront chacun 25% du coût pour une chambre de 4. S'il y a moins de 4 nageurs dans la chambre, le club compensera pour l'athlète manquant. Le même calcul s'applique pour des chambres à 2 ou à 3. Les dépenses d'hébergement pour l'entraîneur sont défrayées entièrement par le club selon le ratio d'un entraîneur par 10 nageurs. Celles de l'accompagnateur (parent responsable désigné par le club, dans les cas des jeunes nageurs) sont défrayées par le Club.

L'hébergement sera toujours fait selon les directives de la politique d'accompagnement (voir plus bas).

#### **Entraîneur responsable lors de compétition.**

Pour les rencontres régionales, le responsable sera l'entraîneur-chef et un adjoint au besoin. Le ratio est de 1 pour 10 nageurs. Pour les compétitions provinciales ou nationales, le responsable est l'entraîneur-chef et un adjoint au besoin. Le ratio est de 1 pour 10 nageurs. Il s'y rajoutera un parent accompagnateur s'il s'agit d'une compétition à l'extérieur.

#### **Coût de la compétition.**

Le nageur assume les frais d'épreuves et les frais FNQ, Neptune assumera les frais de relais. Il se rajoute un frais d'entraîneur de 5\$ par jour lors des compétitions locales, et 10\$ par jour lors des compétitions avec coucher.

#### **Inscription.**

L'inscription aux compétitions est la responsabilité de l'entraîneur-chef. La confirmation de la présence du nageur doit être retournée à l'entraîneur pour la date indiquée. Si un nageur se désiste pour des raisons autres que médicale (avec papier du médecin), il devra défrayer les coûts inhérents à la compétition.



## **Politique d'accompagnement pour l'hébergement lors de compétitions ou activités.**

Cette politique s'applique lors de l'hébergement pendant toutes les activités organisées par le Club de Natation.

1. Aucun athlète mineur, de genre opposé, ne sera hébergé dans la même chambre durant les compétitions et les camps d'entraînement.
2. Un entraîneur ou un accompagnateur pourra inviter un athlète mineur, de genre opposé, dans sa chambre ou être invité dans une chambre d'athlètes mineurs de genre opposé, seulement lorsqu'il est accompagné soit par un autre athlète, un entraîneur ou un parent. La porte de la chambre devra rester grande ouverte en tout temps.
3. En aucun cas, un entraîneur ou un accompagnateur ne sera autorisé à être seul dans une chambre avec un athlète mineur, quel que soit le genre de l'athlète.
4. Un minimum de deux (2) entraîneurs/accompagnateurs devront accompagner les athlètes pendant l'hébergement. Lors d'une sortie avec moins de sept (7) athlètes, un entraîneur sera autorisé à accompagner seul les athlètes seulement avec une autorisation écrite des parents.
5. Les entraîneurs/accompagnateurs devront être en possession des cartes d'assurance maladie de tous les athlètes.
6. Les athlètes de 13 ans et plus, seront autorisés à circuler seul dans les bâtiments et les centres commerciaux, à condition qu'un accompagnateur soit présent et que des instructions spécifiques de rencontre soient établis. Les athlètes de 12 ans et moins devront être accompagnés en tout temps.
7. Le parent-accompagnateur sera choisi par l'entraîneur-chef selon des critères spécifiques approuvés par le conseil d'administration tel que : disponibilité, compétences, autorité, intégrité, bonne capacité d'organisation, donne régulièrement de son temps comme bénévole, etc. Le rôle de parent accompagnateur est une tâche importante et ne doit pas être perçu comme une faveur ou une récompense.

### **Rôle du parent-accompagnateur**

- Avant la compétition:
  - S'assurer d'avoir toute l'information sur le lieu d'hébergement, le site de la compétition et le chemin pour se rendre d'un lieu à l'autre.
  - Se renseigner d'avance sur des endroits potentiels pour les repas et réserver si possible.
  - S'assurer de recevoir la liste complète des athlètes participant à la compétition.
  - S'assurer de connaître le moyen de transport de chaque athlète pour se rendre au lieu de la compétition, ainsi que son heure prévue d'arrivée s'il y a lieu.

- Pendant la compétition:
  - S'assurer du respect de la Politique d'accompagnement
  - Voir à ce que chaque athlète soit présent au lieu de départ, à l'heure prévue
  - Choisir un restaurant offrant des repas équilibrés convenant à des athlètes et à prix raisonnable. Réserver à l'avance si possible.
  - S'assurer qu'il n'y a aucun usage de boisson alcoolique, de tabac, de stimulant, de stupéfiant ou de drogue.
  - Assurer un comportement adéquat de tous les nageurs dont il est responsable.
  - Voir au réveil et au coucher des athlètes aux heures prévues (couvre-feu)
  - Lors des couchers, s'assurer que chaque athlète est dans la chambre qui lui a été assigné.
  - Demeure en tout temps en contact direct avec les athlètes.
  - Collaborer avec l'entraîneur pour s'assurer de la présence des athlètes à la piscine aux heures prévues.
  - Assurer une constante disponibilité auprès des athlètes, selon les besoins de l'entraîneur.
  - Se renseigner de tout cas où un athlète doit prendre des médicaments.
  - En quittant l'hôtel ou le restaurant, s'assurer que tout est en ordre et que les factures sont réglées.
  - En cas de force majeure et en collaboration avec l'entraîneur, il permet à un athlète de quitter le site pendant une compétition.
  - A la fin d'une compétition et avec l'autorisation de l'entraîneur, il permet à un athlète de quitter le site avec ses parents.
  
- Après la compétition:
  - Faire un suivi avec le Conseil d'administration et l'entraîneur sur tout évènement ou incident notable, et apporter suggestions d'amélioration s'il y a lieu : i.e. : sur l'hébergement, le transport, les repas, la discipline etc.
  - Soumettre les dépenses encourues au trésorier. Dépenses admissibles : hébergement seulement.

Mise à jour : Mai 2010.